



le plan de gestion piscicole

Un projet
pour la Touques



Conseil Supérieur de la Pêche

pisciculture



DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 7324

ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DE LA VALLÉE D'AUGE
PONT-L'ÉVÊQUE
(CALVADOS)



N° inventaire 3338
date 4/07/94

01.21/

PLAN DE GESTION PISCICOLE

AVRIL 1992

Réalisé avec le concours technique et financier
du Conseil Supérieur de la Pêche

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION

page 1

- 1.1 - Détenteur du droit de pêche
- 1.2 - Repérage du parcours
- 1.3 - Classement

2 - DESCRIPTION DU COURS D'EAU

3

- 2.1 - Unités de gestion
- 2.2 - Milieu aquatique et abords
- 2.3 - Faune piscicole
- 2.4 - Réglementation de la pêche
- 2.5 - Gestion actuelle

6

7

8

3 - ORIENTATIONS DE GESTION

10

- 3.1 - Objectif
- 3.2 - Contextes de gestion

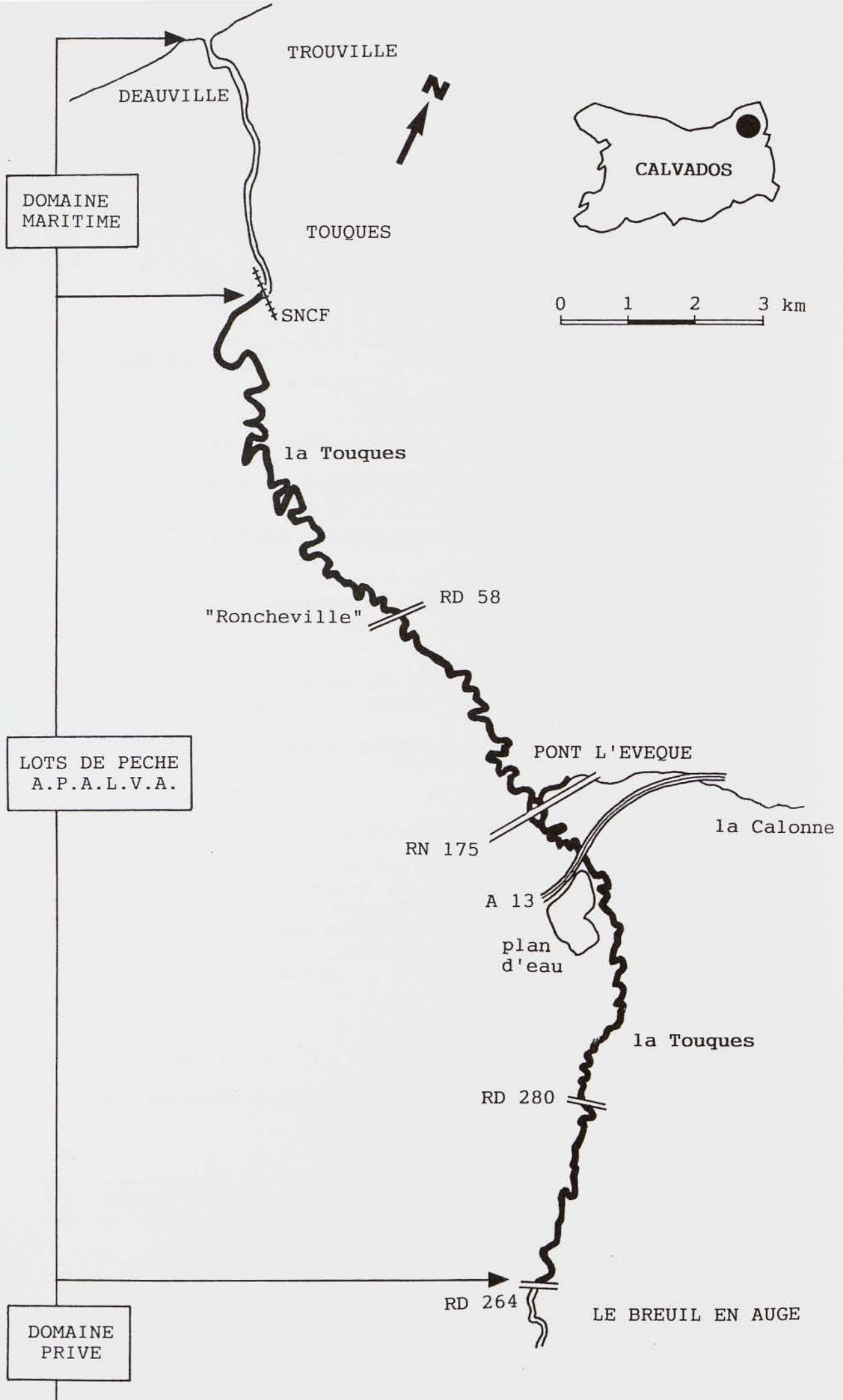
11

4 - ACTIONS A MENER

12

4.1 - AMELIORER LE MILIEU PHYSIQUE	
* nettoyage et entretien régulier des cours d'eau	
* rétablissement et respect de la libre circulation des poissons	
* arrêt des extractions de matériaux dans les cours d'eau	
4.2 - DEFENDRE LA QUALITE DES EAUX	13
* surveillance hydrobiologique de la qualité de la Touques	
* sensibilisation à un meilleur traitement des eaux usées	
4.3 - CONNAITRE LES PEUPELEMENTS	14
* recensement des frayères de truite de mer	
* recensement des frayères de truite fario	
* suivi des remontées sur la Calonne	
* sondages piscicoles sur la Touques	
* inventaires des juvéniles sur les affluents	
4.4 - SOUTENIR ET PROTEGER LA POPULATION DE TRUITE FARIO	15
* ajustement de la réglementation de la pêche	
* repeuplement en truitelles de printemps marquées	
* protection accrue des juvéniles	
4.5 - PROTEGER LA TRUITE DE MER A SON DEPART ET A SON RETOUR DANS LA TOUQUES	16
* protection des juvéniles dans l'estuaire	
* lutte contre le braconnage aux filets	
4.6 - GERER UNE PECHE DE QUALITE	17
* maintien du passage sur le domaine public	
* aménagement des accès et passages sur le parcours de pêche	
* affirmer la tradition de pêche à la mouche	
* connaissance de la fréquentation du domaine public	
* analyse du rendement de la pêche sportive	
4.7 - INFORMER	19
* communication extérieure	
* communication interne	
* information sur les remontées de truite de mer	
5 - TABLEAUX DE BORD	20
6 - COUTS ET MOYENS	22

ANNEXES



1 PRESENTATION

Année : 1992 Département: CALVADOS - 14

Cours d'eau : LA TOUQUES et LA CALONNE

Communes :	Rive droite	LA TOUQUES	Rive gauche
	Bonneville sur Touques	-	St Arnoult
	Canapville	-	Tourgeville
	St Martain aux Chartrains	-	St Etienne la Thillaye
	Coudray-Rabut	-	Reux
	Pont l'Evêque	(+LA CALONNE)	Pont l'Evêque
	St Julien sur Calonne	-	Pierrefitte en Auge
	Manneville la Pipard	-	Le Breuil en Auge
	Fierville les Parcs	-	
	Le Breuil en Auge	-	

1.1 DETENTEUR DU DROIT DE PECHE

Identité : ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PISCICULTURE
 "ASSOCIATION DES PECHEURS A LA LIGNE DE LA VALLEE D'AUGE"

Adresse : Pont l'Evêque

Locataire : * du DOMAINE PUBLIC de l'Etat sur la TOUQUES
 Amodiation 1992-1996

* du DOMAINE PRIVE de la CALONNE à Pont l'Evêque,
 de la Touques au pont de la route Pont l'Evêque-Deauville

1.2 REPERAGE DU PARCOURS

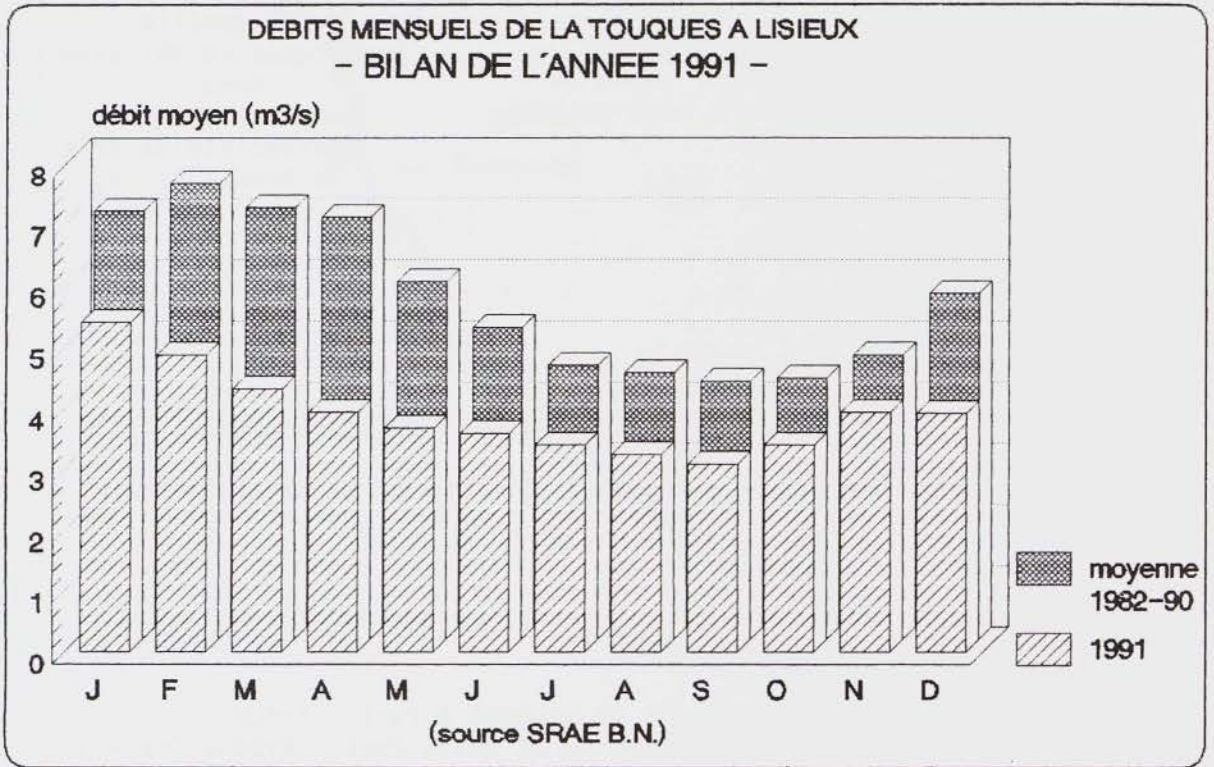
(carte ci-contre)

LA TOUQUES sur son Domaine Public: limite aval: pont SNCF de Touques
 limite amont: barrage du Breuil en Auge

LA CALONNE, dans Pont l'Evêque, de sa confluence avec la Touques au pont de
 la RN 177 Pont l'Evêque-Deauville

1.3 CLASSEMENT: PREMIERE CATEGORIE PISCICOLE

Schéma de Vocation Piscicole: VOCATION SALMONICOLE EXCLUSIVE



CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

2 DESCRIPTION DU COURS D'EAU

2.1 ARTICULATION DES UNITES DE GESTION

Une grande unité: le Domaine Public de la Touques	Unités	A	B	Total
		Domaine public de la TOUQUES	basse CALONNE	
	longueur	27,745 kms	0.6 km	28,3 km
	largeur moyenne	12 à 15m	7 à 8m	
	surface	36 ha	0.45 ha	36,5 ha

2.2 MILIEU AQUATIQUE ET ABORDS

2.2.1 Environnement terrestre :

Une vallée encore
assez préservée

* la TOUQUES traverse :

- en aval du pont de Roncheville une zone inondable de prairies marécageuses (présence de nombreux gabions)

- du pont de Roncheville au Breuil en Auge, une vallée à large dominante herbagère, avec quelques peupleraies et cultures (maïs) ainsi que plusieurs plans d'eau (anciennes ballastières), dont celui de Pont l'Evêque d'une surface de 56 hectares.

* la CALONNE aval coule pour moitié en zone urbaine, avec des herbages en rive droite

2.2.2 Régime et débits :

Des débits
réguliers et
soutenus

Rivière de nappes, la Touques possède un régime régulier, avec des étiages particulièrement soutenus. Son débit spécifique d'étiage est ainsi de l'ordre de 6 litres/seconde/km² de bassin versant.

Cependant, du fait de la sécheresse persistant depuis 1989, la recharge des nappes est insuffisante depuis plusieurs années; les débits moyens de la Touques en 1991 ont ainsi été inférieurs de 25-30 % par rapport à la normale (figure 1).

2.2.3 Qualité des eaux :

Mais une altération
de la qualité
des eaux

* sur tout son cours aval, la TOUQUES subit l'influence des rejets de l'agglomération de Lisieux:

Les teneurs en phosphates ainsi qu'en nitrites sont excessives par rapport à la vocation salmonicole (annexe 2).

Les flux importants de phosphore favorisent la prolifération estivale de la végétation aquatique, déjà naturellement abondante dans ce type de cours d'eau calcaire. La pratique de la pêche s'en trouve perturbée.

* la qualité des eaux de la CALONNE sur le parcours de l'A.A.P.P. est à ce jour correcte, sauf en ce qui concerne des émissions d'hydrocarbures provenant d'une entreprise locale de transport.

Plus en amont par contre, la CALONNE subit les effets de l'assainissement insuffisant de Cormeilles, dans l'Eure, ainsi que du lessivage de l'autoroute A13 réalisé sans bassins d'orage et de décantation.

2.2.3 Habitats piscicoles:

Un cours varié
aux habitats
diversifiés

La TOUQUES présente d'excellents habitats salmonicoles, du fait d'une alternance régulière de radiers et de fosses sur l'ensemble de son cours.

La présence de nombreux abris en sous-berges, parmi la végétation aquatique et les racines d'aulnes confèrent ainsi à la rivière une capacité d'accueil élevée.

Cependant, des extractions sauvages de granulats dans le lit même de la Touques ont encore récemment amenuisé ce potentiel remarquable.

De remarquables
affluents
frayères

L'essentiel des frayères de truite de mer et la quasi-totalité des frayères de truite fario se situent néanmoins sur les affluents, d'aval en amont:

- en rive droite: le DOUET VACU
le DOUET DE LA TAILLE
la CALONNE
le ruisseau de Manneville la Pipard
le CHAUSSEY
- en rive gauche: le ruisseau de VAUNOY
le DOUET SAULNIER
l'YVIE

A une échelle inférieure, le cours aval de la CALONNE présente une diversité d'habitats comparable avec celle de la Touques. A noter que des frayères de truite de mer se rencontrent dès ce parcours.

2.2.4 Circulation des poissons

Encore des obstacles sur les affluents

En l'absence d'ouvrage, la circulation est libre sur l'axe Touques jusqu'au barrage infranchissable du Breuil en Auge qui marque la limite amont du domaine public.

Par contre, une grande partie des frayères situées sur les affluents est encore difficilement accessible, voire inaccessible, du fait de la présence d'obstacles majeurs sur :

- la Calonne
- le Chaussey
- l'Yvie
- le Douet Saulnier
- le Douet de la Taille.

De tels obstacles constituent un frein à l'expression du potentiel reproducteur de la truite de mer, et contribuent à la raréfaction de la truite fario.

Celle-ci ne peut en effet se reproduire dans les meilleures conditions que sur les secteurs les plus en amont riches en fonds de graviers

2.2.5 Observations

* La marée dynamique se fait ressentir sur la Touques jusqu'au pont de Roncheville.

* Les galets de silex provenant des argiles à silex décapées par les cours d'eau et accumulés sur les radiers de la Touques et de ses affluents constituent d'excellents matériaux pour les frayères de salmonidés.

* L'incidence de la présence accrue de cormorans en période hivernale sur la rivière mériterait d'être précisée, ainsi que celle des hérons sur les petits affluents-frayères.

2.3 FAUNE PISCICOLE

Le domaine
des salmonidés

A la vocation salmonicole exclusive dûe aux pentes élevées, aux débits soutenus et aux températures fraîches, correspond une faune piscicole représentée principalement par les deux formes de la truite commune:

la truite fario, de rivière,
et la truite de mer.

Une faible population naturelle de saumon atlantique existe également sur l'aval de la Touques.

La truite de mer est particulièrement abondante sur la Touques.

Un stock de
truite de mer
exceptionnel

On estime actuellement que plusieurs milliers de truites de mer remontent annuellement sur le Domaine Public.

Le contingent moyen atteint sans doute 5000 poissons, compte tenu des observations et suivis déjà réalisés:

- piégeage continu sur la Calonne en 1983-84
- comptages de frayères depuis 1988 sur des secteurs-témoins, dont le Chaussey et la Calonne (annexe 3).
- enquêtes et évaluation des captures à la ligne (environ 1000 prises par an).

Cette population de truite de mer bénéficie du très important recrutement naturel: les densités de truitelles sont en moyenne de 1 à 1,5 sujet au mètre de cours d'eau dans les affluents-frayères, où les juvéniles de 1 et 2 étés constituent plus de 95 % du peuplement.

Une population
de truite fario
affaiblie

La situation de la truite fario sur la Touques aval apparaît beaucoup plus précaire, du fait de la dégradation de la qualité de l'eau et des difficultés d'accès aux frayères des zones amont. Toutefois, trop peu d'informations sont à ce jour disponibles pour pouvoir apprécier le niveau exact du cheptel.

L'étude de la croissance de la truite fario a montré que la taille de 30 cm est atteinte à 3 ans (age de la première reproduction des femelles) sur le domaine public de la Touques (annexe 4).

Un premier ajustement de la taille légale de capture a été réalisé pour 1992, celle-ci passant de 23 à 25 cm.

Les petites espèces d'accompagnement de la truite sont présentes (chabot, loche, vairon), ainsi que le goujon et le chevesne.

L'anguille, omniprésente sur le bassin aval, et les lamproies fluviatile et marine sont les autres migrateurs de la Touques.

A signaler que le peuplement piscicole des petits affluents se résume à l'association caractéristique truite-chabot-anguille.

ESPECES INDESIRABLES

Des poissons
indésirables
issus des
plans d'eau

L'existence parfois ancienne de plans d'eau (ballastières) a favorisé la colonisation de la Touques par de nouvelles espèces : gardon, perche et même carpe.

Heureusement, le brochet et le sandre sont toujours absents.

2.4 REGLEMENTATION DE LA PECHE

Elle prévoit sur le Domaine Public de la Touques :

* pour la truite:

- taille minimale de capture: 25 cm
- ouverture le 3ème samedi de mars
fermeture le 3ème dimanche de
septembre
- nombre de prises maximum par jour:
10 poissons

* pour la truite de mer:

Pêche prolongée
le soir et en
automne pour la
truite de mer

- taille minimale de capture: 35 cm
- ouverture le 1er mai
fermeture le dernier dimanche d'octobre
- prolongation de pêche le soir jusqu'à
deux heures après le coucher du soleil.

(la pêche de la truite de mer et ses dispositions spécifiques ne sont accessibles qu'aux pêcheurs ayant acquitté la taxe "truite de mer")

** à partir de la saison 1992, la déclaration volontaire des captures de truite de mer ainsi que la tenue de carnets de pêche sont proposées aux pêcheurs par le Conseil Supérieur de la Pêche.**

2.5 GESTION ACTUELLE

EFFECTIFS DE PECHEURS

1000 pêcheurs
à l'APALVA

En 1991, l'A.P.A.L.V.A. a compté 1003 membres, pour une cotisation individuelle nette de 78F, déduction faite de la cotisation auprès de la Fédération départementale de 60F. Après une baisse dans les années 1985, ces effectifs semblent actuellement stabilisés (annexe 5).

Sur les trois dernières années, 558 taxes piscicoles "truite de mer" ont été en moyenne délivrées par l'A.A.P.P., soit 44 % du total du département et 16 % du total national.

GESTION BUDGETAIRE

Priorité à la
mise en valeur
du milieu

Le budget de l'Association donne la priorité depuis plusieurs années à la réhabilitation du milieu aquatique.

Plus de 60 % des dépenses sont consacrées au nettoyage, à l'entretien et à l'aménagement des zones de frayères et du parcours du Domaine Public, soit 55 000 F par an (annexe 6).

L'entretien du domaine public de la TOUQUES est ainsi assuré par l'Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents (A.S.T.A., annexe 7), dont l'A.P.A.L.V.A. est membre fondateur.

A ce jour, les travaux de remise en état des berges ont été réalisés du pont de Roncheville au Breuil en Auge.

REEMPOISSONNEMENTS

Renforcement des
repeuplements
de fond

Les lâchers de truites surdensitaires arc-en-ciel ont été arrêtés en 1991, ce qui a permis d'accroître les repeuplements de jeunes truitelles fario de qualité contrôlée sur le Domaine Public, de 12 à 20 000 par an.

Depuis 1990, tous ces sujets déversés en juin sont préalablement marqués par ablation de la nageoire adipeuse, afin de contrôler leur devenir.

En 1990, un sondage automnal par pêche électrique sur des secteurs de déversement a montré que les truitelles ainsi marquées pouvaient représenter 80 % des effectifs de l'année.

ACTIVITE HALIEUTIQUE

Une pêche à la truite de mer très active...

Une analyse de la fréquentation et des prélèvements effectués par les pêcheurs de truite de mer a été réalisée en 1990 (CSP-INRA, annexes 8 et 9):

avec de nombreux pêcheurs extérieurs mais une faible proportion de membres APALVA

* seulement 18 % des pêcheurs de truite de mer fréquentant la Touques sont membres de l'APALVA!

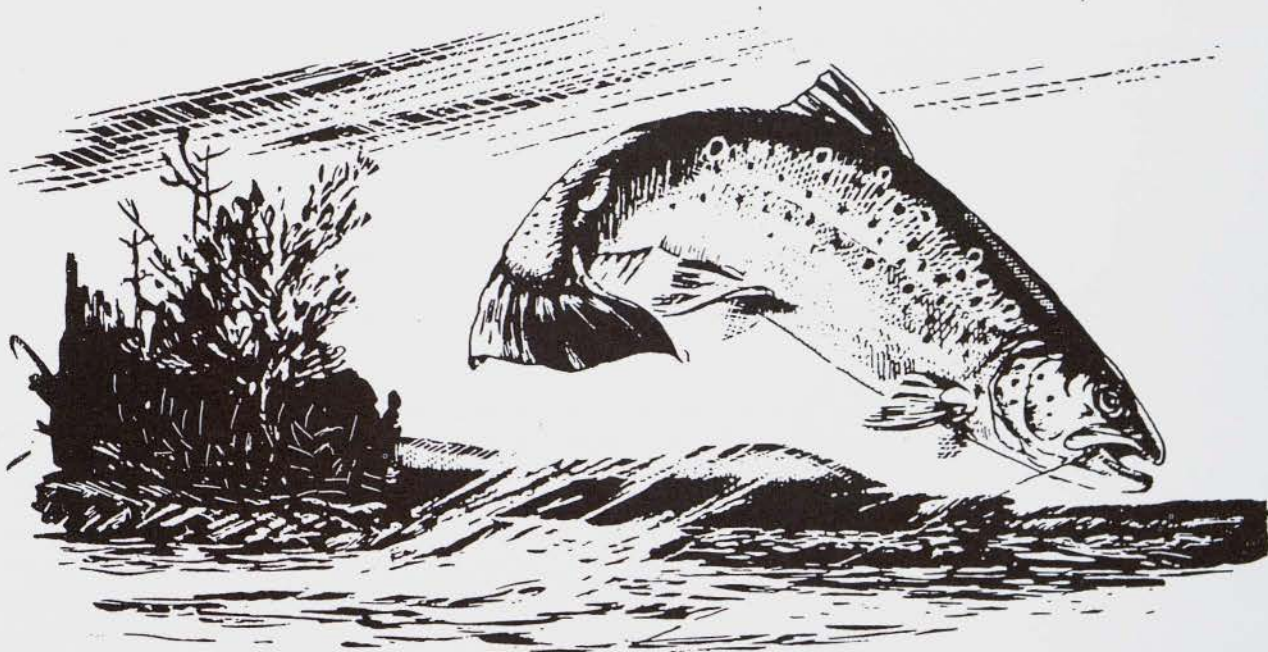
* plus de la moitié des pêcheurs de truite de mer sont d'origine extérieure au Calvados;

* l'activité de pêche à la truite de mer démarre vraiment en juin, est maximale en juillet, diminue en août pour reprendre vers la mi-septembre et demeure ensuite soutenue jusqu'à la fermeture fin octobre;

* le nombre moyen de prises par pêcheur est de 3,5 à 4 truites de mer par an;

* l'efficacité de pêche (temps de pêche nécessaire en moyenne pour attraper une truite de mer) est de 16,5 heures par capture; elle évolue fortement au fil de la saison, passant en moyenne de 26 heures en juin-juillet-août à 10 heures en septembre-octobre.

Pour la truite fario, de telles informations restent encore totalement à recueillir.



3 ORIENTATIONS DE GESTION

3.1 OBJECTIF

Pour une pêche
de qualité sur
un poisson naturel

La qualité actuelle du peuplement piscicole de la basse Touques et ses potentialités de mise en valeur autorisent l'A.P.A.L.V.A. à retenir comme objectif :

LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION D'UNE PECHE DE QUALITE

dans une perspective de participation au développement local du "TOURISME-PECHE".

La qualité halieutique du parcours du domaine public est cependant directement dépendante de la production en juvéniles des affluents.

L'A.P.A.L.V.A. n'envisage donc son plan de gestion qu'à travers une réflexion et des actions élargies à l'ensemble du bassin de la basse Touques.

3.2 LES CONTEXTES DE GESTION

Un ensemble
à gérer

Le Domaine Public et ses affluents constituent ainsi UNE SEULE UNITE BIOLOGIQUE DE GESTION SALMONICOLE, puisque:

- * la reproduction et de la production de juvéniles s'effectuent principalement dans les affluents;
- * le grossissement a lieu dans le cours principal, et son prolongement marin en ce qui concerne la truite de mer;
- * l'exploitation concerne essentiellement la Touques, la facilité d'accès aux parcours et la dimension du cours d'eau y favorisant une fréquentation halieutique active.

Toutefois, la prise en compte des facteurs limitants actuellement liés aux impacts des activités humaines conduit à identifier

TROIS CONTEXTES DE GESTION PISCICOLE

détaillés dans le tableau ci-contre :

COURS D'EAU	CONTEXTE DE GESTION	ORIENTATIONS			
		MILIEU PHYSIQUE	PEUPEMENT	HALIEUTIQUE	QUALITE DE L'EAU
LA TOUQUES	SALMONICOLE SOUS INFLUENCE + FRAYERES TRUITE DE MER	* renforcer le potentiel naturel par nettoyage et entretien	*soutenir les effectifs de truite fario	* ajuster la pêche de la truite fario et de la truite de mer * parcours à aménager (accès et passages)	* surveiller la qualité des eaux * oeuvrer pour son amélioration
LA CALONNE	SALMONICOLE FRAGILISE (TRUITE FARIO) + FRAYERES TRUITE DE MER	* renforcer le potentiel naturel par nettoyage et entretien * assurer la libre circulation	*soutenir les effectifs de truite fario	* gestion halieutique à coordonner et ajuster	* oeuvrer pour l'amélioration de la qualité de l'eau
PETITS AFFLUENTS	SALMONICOLE REMARQUABLE + FRAYERES TRUITE DE MER	* renforcer le potentiel naturel par nettoyage et entretien * assurer la libre circulation	* "pépinières" 100 % naturel	* maintien d'une faible activité de pêche ou création de réserves	* veiller à la préservation de la qualité de l'eau et des débits

4 ACTIONS A MENER

4.1 AMELIORER LE MILIEU PHYSIQUE

La préservation et l'amélioration du potentiel naturel de production du milieu physique doivent être poursuivies à travers:

*** le nettoyage et l'entretien régulier des cours d'eau**

où	<ul style="list-style-type: none"> - la TOUQUES sur son domaine public - son principal affluent la CALONNE dans le Calvados - ses petits affluents: le CHAUSSEY, le Ruisseau de Manneville, le DOUET DE LA TAILLE, le DOUET VACU, le DOUET SAULNIER et l'YVIE.
quand	<ul style="list-style-type: none"> - annuellement pour l'entretien de la TOUQUES - 1992-93 pour terminer le nettoyage de la CALONNE - 1992: nettoyage CHAUSSEY et amont du DOUET DE LA TAILLE - 1993: nettoyage YVIE et Ruisseau de Manneville - à partir de 1994, entretien des affluents

L'A.P.A.L.V.A. poursuivra son soutien financier à l'A.S.T.A. qui réalise ces travaux et dont un accroissement des effectifs est prévu en 1992.

Remarque: Il conviendra de rechercher une participation des riverains bénéficiaires de ces travaux, en complément des fonds publics et associatifs, notamment sur la Calonne.

*** le rétablissement et le respect de la libre circulation des poissons**

où	<p>Priorité 1: le CHAUSSEY au moulin de Blangy le Chateau la CALONNE au vannage des Authieux/Calonne l'YVIE au moulin de Bretteville (Pont l'Evêque) avec rétablissement des 2 pré-barrages le DOUET DE LA TAILLE à la chute du CD58 le DOUET VACU dans le marais(réglementaire)</p> <p>Priorité 2: la CALONNE à la microcentrale de Bonneville la Lou. le DOUET SAULNIER</p>
quand	<p>Priorité 1: en 1992-93 Priorité 2: en 1994</p>

Les travaux de première priorité à réaliser en 1992-93 sont proposés pour un financement au titre du Contrat de Plan Etat-Région, avec une maîtrise d'ouvrage demandée à la Fédération de Pêche du Calvados.

L'A.P.A.L.V.A. apportera également une contribution financière à ce programme.

SUIVI DES ACTIONS

* l'arrêt de toute extraction de matériaux dans les cours d'eau

où	ensemble du réseau hydrographique, TOUQUES et AFFLUENTS compris
quand	1992 pour la surveillance 1993-94 pour la protection réglementaire

Afin de mettre un terme aux prélèvements sauvages de cailloux dans les cours d'eau du bassin de la Touques, l'A.P.A.L.V.A. demande leur protection par arrêté de biotope, en référence au Schéma Départemental de Vocation Piscicole.

4.2 DEFENDRE LA QUALITE DES EAUX

L'A.P.A.L.V.A. entend jouer un rôle actif dans la surveillance, ainsi que dans les actions visant à améliorer la qualité des eaux.

L'A.P.A.L.V.A. demandera à l'Agence de l'Eau et à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) à être informée des résultats des suivis de qualité des eaux effectués sur le bassin de la Touques.

* Surveillance de la qualité des eaux de la Touques, à travers l'examen de la microfaune aquatique

où	- 1 IBG en amont de Pont l'Evêque ("Cour de France") - 1 IBG en aval de Pont l'Evêque, sur la commune de Reux
quand	1 fois par an, à la fin du mois de Mai

Le concours de la Délégation Régionale du C.S.P. sera demandé pour la réalisation de ces Indices Biologiques Globaux. Les résultats en seront publiés chaque année dans la presse locale.

* Sensibilisation des communes à un meilleur assainissement des eaux usées

où	sur les principaux "points noirs": - Lisieux - le Breuil en Auge - Cormeilles, sur la Calonne dans l'Eure - Blangy le Chateau - St Gatien des Bois ainsi qu'à Pont l'Evêque, dont la station d'épuration se trouve au coeur du parcours de pêche
quand	annuellement, ou selon l'évolution des situations, envoi d'un courrier aux communes pour connaître leurs projets relatifs à l'amélioration de leur dispositifs d'épuration

Il s'agit en fait d'inciter les communes concernées à mieux suivre les recommandations du Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.).

SUIVI DES ACTIONS

4.3. CONNAITRE LES PEUPELEMENTS

La mise en place d'indicateurs de suivi pérennes permettra d'apprécier l'évolution du peuplement piscicole du bassin aval de la Touques:

* Recensement des frayères de truite de mer

où	1) sur les 3 secteurs-témoins suivis depuis 1988: - le CHAUSSEY - le DOUET DE LA TAILLE - la CALONNE (les Authieux-Bonneville la Louvet) 2) sur tous les affluents de la basse Touques
quand	1) chaque année, après le frai, sur la lère quinzaine de janvier 2) tous les 5 ans, à partir de l'hiver 1992-93

* Recensement des frayères de truite fario

où	sur 3 secteurs-témoins: - le CHAUSSEY, en amont de Blangy le Chateau - le ruisseau de MANEVILLE - l'amont du Douet de la Taille
quand	chaque année, après le frai, soit début février

* Suivi des remontées sur la Calonne

où	à la station de contrôle de Pont l'Evêque
quand	échantillonnages, 2 à 3 fois par semaines du 15 mai au 15 janvier

* Sondages piscicoles sur la Touques

où	- 1 point en amont de Pont l'Evêque }= IBG - 1 point en aval de Pont l'Evêque }= IBG
quand	1 journée à la fin juin

* Inventaires piscicoles sur les affluents (juvéniles)

où	1) RESEAU CSP: - le CHAUSSEY, en aval de Blangy le Chateau - la CALONNE, à l'aval de l'A 13 2) 1 à 2 points sur chaque affluent, soit 10 inventaires
quand	1) chaque année, en septembre 2) tous les 5 ans, à partir de 1993

-REMARQUE: Les inventaires quinquennaux sont programmés sur l'année suivant le recensement généralisé des frayères sur les affluents-

Ces opérations de recensement, piégeage et pêches électriques demandent une coordination entre l'A.P.A.L.V.A., la Fédération de Pêche et le C.S.P., tant de la Brigade Départementale que de la Délégation Régionale.

SUIVI DES ACTIONS

4.4. SOUTENIR ET PROTEGER LA POPULATION DE TRUITE FARIO

En complément des actions d'amélioration du milieu aquatique, la mise en valeur du cheptel de truite fario de la basse Touques passe par des dispositions visant d'une part à préserver une proportion accrue de géniteurs pour la première reproduction, et d'autre part à soutenir directement les effectifs par apport de juvéniles sur des secteurs de grossissement non saturés par le recrutement naturel.

* Ajustement de la réglementation de la pêche

où	sur le Domaine Public de la TOUQUES: - adapter la taille légale de capture (28 à 30 cm) - réduire le nombre maximal de prises autorisé par jour (passer de 10 à 5)
quand	à préparer pour la saison 1993

L'accroissement de la taille minimale de capture au delà de 25 cm demande la modification du décret 85-1385 (art.19).

* Repeuplement en truitelles de printemps marquées

où	- sur le domaine public de la TOUQUES - sur la CALONNE, en amont de Bonneville la Louvet (limite actuelle des remontées de truite de mer)
quand	début juin

Le potentiel d'oeufs de truite de mer déposé annuellement dans les frayères de la Calonne en aval de Bonneville la Louvet est estimé à au moins 2 millions d'oeufs. La capacité de ce tronçon du cours d'eau étant ainsi atteinte, l'apport de truitelles fario ne doit être envisagé que plus en amont, en liaison avec l'Association des Pêcheurs de la Calonne.

- REMARQUE: La faisabilité d'une comparaison en matière de résultats de repeuplement entre la souche sédentaire de la Gouarnais (56) actuellement utilisée et la souche locale de la Touques pourra être étudiée avec la F.D.A.A.P.P. du Calvados.-

* Protection des juvéniles par interdiction temporaire des petits hameçons

où	sur le BASSIN de la TOUQUES
quand	de l'ouverture de la pêche au 31 mai, pour la pêche aux appâts naturels

- Concerne les hameçons de moins de 1 cm d'ouverture - Il s'agit de préserver les très nombreux juvéniles sauvages, mais aussi ceux résultant des repeuplements effectués par l'A.P.A.L.V.A..

SUIVI DES ACTIONS

--

--

--

4.5. PROTEGER LA TRUITE DE MER

A SON DEPART ET A SON RETOUR DANS LA TOUQUES

L'estuaire et ses abords constituent un point de passage obligé, et donc de concentration, tant pour les juvéniles gagnant la mer au printemps que pour les adultes de retour. Smolts et géniteurs y sont donc particulièrement vulnérables, et exposés à des pratiques relevant jusqu'au braconnage.

* Protection des juvéniles (smolts) dans l'estuaire

où	sur les 4,5 km de l'estuaire de la TOUQUES
quand	pendant la dévalaison de printemps, de mars à juin

L'objectif est de mettre un terme aux prélèvements de smolts de truite de mer dans la zone maritime de la Touques, par voies réglementaire et de surveillance.

* Lutte contre le braconnage aux filets fixes sur les plages

où	de part et d'autre de l'estuaire de la TOUQUES, notamment sur la plage de Trouville
quand	interventions du début juin à la fin octobre, à partir de 1992

Opération à mettre en place avec le relai des Autorités compétantes sur le domaine maritime, afin de mettre un terme à ce braconnage de très nombreuses truites de mer.

S'agissant d'actions à mettre en oeuvre sur le Domaine Maritime, l'A.P.A.L.V.A. a suscité l'indispensable coordination préliminaire dès le début 1992.

SUIVI DES ACTIONS

4.6. GERER UNE PECHE DE QUALITE

La TOUQUES a toujours connu une tradition de pêche à la mouche, notamment pour la truite de mer, et qui lui confère encore aujourd'hui un important potentiel halieutique.

L'accroissement de la fréquentation et l'évolution des modes de pêche ne doit alors pas se faire au détriment de ce type de pêche sportive.

Le développement d'une pêche de qualité suppose des conditions d'accès et de passage sur les berges propices à la pêche sportive et au cheminement le long de la Touques.

Les caractéristiques de l'activité halieutique doivent aussi être précisées, notamment dans une perspective de "tourisme-pêche".

* Maintien du passage sur le Domaine Public

où	- au niveau du Manoir St Jean, à l'aval de Pont l'Evêque (en rive gauche) - le long du caravaning du plan d'eau de Pont l'Evêque, du fait de l'érosion et d'effondrements en rive gauche
quand	passages à rétablir en 1992

Le respect de la servitude de passage sera exigé par l'A.P.A.L.V.A. chaque fois que le problème se posera sur le Domaine Public.

* Aménagement des accès et passages sur le parcours de pêche

où	sur les deux berges du Domaine Public
quand	.1992 pour la réfection des passerelles et passages de clôtures .annuellement, en juin-juillet, pour le fauchage des portions de berges trop envahies par la végétation

Ces travaux seront réalisés par l'A.S.T.A.. En 1992, ils bénéficieront du concours financier du C.S.P.. Des accès à la rivière seront recherchés, en plus des ponts, ainsi que des aires de stationnement pour les véhicules.

SUIVI DES ACTIONS

*** Affirmer la tradition de pêche à la mouche**

où	sur le Domaine Public
quand	à partir de 1993

Développer la sensibilisation vis à vis de la pêche à la mouche; promouvoir la courtoisie (le "savoir-pêcher") entre pêcheurs, et examiner les possibilités de valorisation de ce mode de pêche.

*** Connaissance de la fréquentation du Domaine Public**

où	sur la totalité du parcours de la TOUQUES
quand	de l'ouverture de la pêche à la truite (3ème samedi de mars) à la fermeture de la pêche à la truite de mer (dernier dimanche d'octobre)

Il s'agit d'une part de préciser le nombre de pêcheurs fréquentant la basse Touques en quantifiant leur effort de pêche, et d'autre part d'en identifier l'origine géographique ainsi que la proportion de membres de l'A.P.A.L.V.A..

*** Analyse du rendement de la pêche sportive**

où	sur la totalité du parcours public de la TOUQUES
quand	pendant toute la saison de pêche: truite fario, puis truite de mer

L'objectif est d'évaluer les captures réalisées annuellement sur la Touques, tant pour la truite fario que pour la truite de mer, cette dernière bénéficiant à partir de 1992 de la déclaration des prises.

Le rapport entre les captures et l'effort de pêche fournira un indice (C.P.U.E. = Capture Par Unité d'Effort) dont le suivi permettra d'apprécier l'évolution de la qualité de la pêche et les résultats du plan de gestion piscicole.

SUIVI DES ACTIONS

--

--

--

4.7 INFORMER

L'action de l'A.P.A.L.V.A., déjà reconnue au sein de l'A.S.T.A., doit être plus largement perçue, non seulement de la part des pêcheurs mais aussi du plus grand public.

* Communication extérieure

où	dans la presse locale, ainsi qu'auprès des partenaires dans la gestion des cours d'eau
quand	une ou, mieux, plusieurs fois par an

Présentation des projets et bilans des actions de l'A.P.A.L.V.A. à travers différents supports (conférence de presse, tracts,...)

* Communication interne, vers tous les pêcheurs de la Touques

où	dans un bulletin diffusé: - avec les cartes de l'A.A.P.P. - par le relai de la Fédération de Pêche - avec les courriers adressés par le C.S.P. dans le cadre de la déclaration des captures de truite de mer,...
quand	2 fois par an: - avant l'ouverture de la pêche - après la fermeture, en faisant le bilan de la saison écoulée

Il s'agit d'informer, au-delà des seuls membres de l'A.P.A.L.V.A., l'ensemble des pêcheurs pratiquant sur le Domaine Public. Leur soutien au programme de l'A.P.A.L.V.A. est en effet essentiel pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine piscicole de la Touques.

* Information sur les remontées de truites de mer

où	à la station de contrôle des remontées de la CALONNE, à Pont l'Evêque
quand	lors des relevés réguliers (cf.4.3), ainsi qu'à la demande de groupes

Le réaménagement de cette station de contrôle est prévu en 1992-93, notamment en vue de l'accueil et de l'information du public.

SUIVI DES ACTIONS

--

--

--

5 TABLEAUX DE BORD

La programmation et l'exécution des actions retenues s'intègrent dans deux tableaux de bord, à la fois guides chronologiques et échéanciers.

- le TABLEAU DE BORD QUINQUENNAL regroupe les opérations correspondant aux principaux objectifs retenus pour les cinq prochaines années :

OPERATION	1992	1993	1994	1995	1996
CIRCULATION AFFLUENTS * aménagement obstacles					
PARCOURS DOMAINE PUBLIC * passage en berge * accès à la rivière					
SUIVI PEUPLEMENT * comptages frayères sur secteurs-témoins * comptages frayères sur tous les affluents * inventaire juvéniles sur chaque affluent					
SUIVI REPEUPLEMENT * contrôle devenir des truitelles marquées * essai avec souche locale					
INFORMATION * aménagement de la station de piégeage de la Calonne					
REGLEMENTATION * pêche de la truite fario * lutte contre le braconnage littoral					

6 COUTS ET MOYENS

La comparaison entre le coût de la mise en oeuvre du plan de gestion et les moyens financiers dont dispose l'A.P.A.L.V.A. met en évidence une nette insuffisance de ces derniers: le budget actuel devrait être doublé pour pouvoir faire face aux coûts des actions envisagées:

Dépenses prévisionnelles:

* nettoyage et entretien des frayères et du domaine public....	55 000 F
* location domaine public.....	7 000 F
* repeuplement 20000 truitelles de juin.....	15 000 F
* information des pêcheurs (2 bulletins).....	10 000 F
* gardiennage (surveillance du milieu et de la pêche) 1 mi-temps.....	55 000 F
* frais de fonctionnement.....	18 000 F
	total: 160 000 F

Moyens financiers:

* 1000 membres x 83 F.(projet de cotisation 1993).....	83 000 F
--	----------

SOIT UNE INSUFFISANCE DE 77 000 F NE PERMETTANT PAS UNE MISE EN OEUVRE COMPLETE DU PLAN DE GESTION.

Possibilités d'accroissement des moyens financiers de l'A.P.A.L.V.A.:

Seul l'accroissement du nombre de membres permettrait d'augmenter directement les recettes.

Compte tenu de la faible proportion de membres de l'A.P.A.L.V.A. parmi les pêcheurs fréquentant le domaine public de la Touques, et notamment parmi les pêcheurs de truite de mer, un effort de **communication** et d'**information** doit être entrepris pour faire connaître les objectifs et les actions de l'A.A.P.P..

Parallèlement, un terme doit être mis aux **ventes concurrentielles** de cartes de pêche dans le secteur de Pont l'Evêque de la part d'Associations de Pêche étrangères au bassin de la Touques, estimées à plusieurs centaines de cartes par an.

Un complément financier pourrait également être envisagé pour l'entretien du domaine public à travers une plus large **solidarité des pêcheurs**. Un soutien de la Fédération Départementale des A.A.P.P. est ainsi à rechercher.

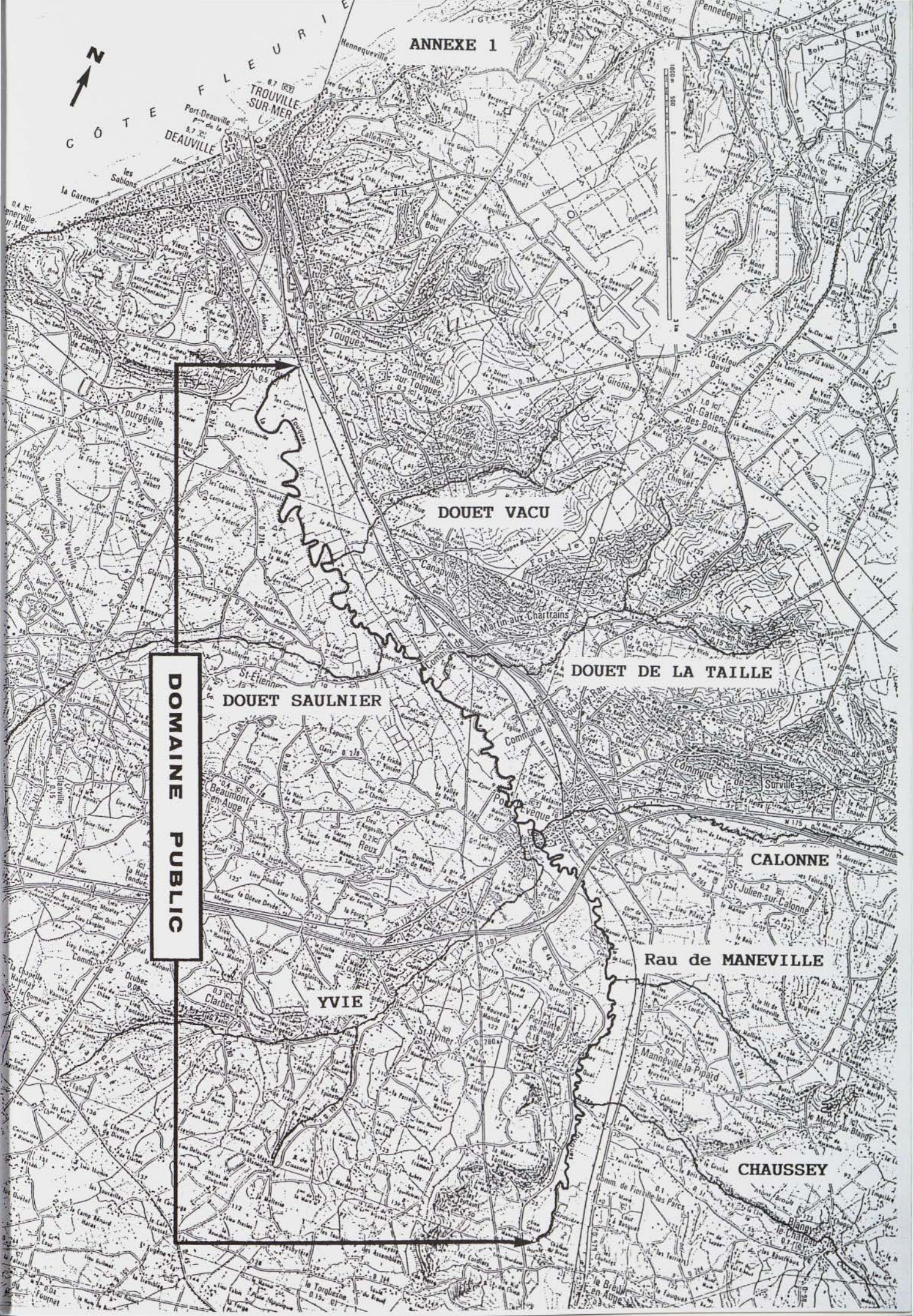
Remarque sur les dispositions réglementaires:

L'A.P.A.L.V.A. souhaite que la réglementation de la pêche sur le domaine public de la Touques puisse revêtir un certain caractère expérimental, tant pour mieux prendre en compte les impératifs biologiques que pour favoriser la valorisation du potentiel halieutique.

NOTES ET REMARQUES

ANNEXES

- ANNEXE 1: - carte du Domaine Public et de ses affluents
- ANNEXE 2: - Qualité des eaux de la Touques (NO2, PO4)
Station Réseau National de Bassin en aval de Pont l'Evêque
- ANNEXE 3: - comptages de frayères de truite de mer de 1988 à 1991
- ANNEXE 4: - croissance de la truite sur la basse Touques
- ANNEXE 5: - évolution du nombre de membres de l'APALVA et des ventes
de taxes "truite de mer"
- ANNEXE 6: - dépenses 1991 de l'APALVA
- ANNEXE 7: - présentation de l'A.S.T.A.
- ANNEXE 8: - origine des pêcheurs de truite de mer de la Touques.
(analyse socio-économique et halieutique de la pêche des
salmonidés migrateurs en Basse-Normandie-1990)
- ANNEXE 9: - effort et efficacité de pêche à la truite de mer sur la Touques
en 1990 (21 carnets de pêche)



ANNEXE 1

CÔTE FLEURIE
TROUVILLE SUR-MER
DEAUVILLE

DOMAINE PUBLIC

DOUET VACU

DOUET DE LA TAILLE

DOUET SAULIER

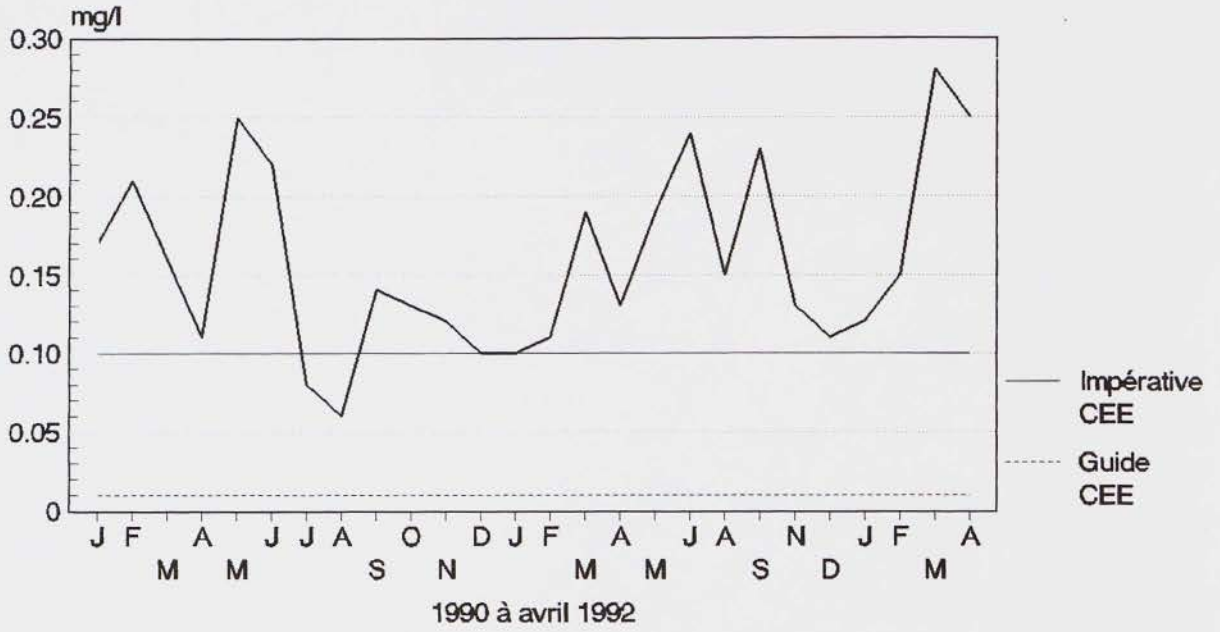
CALONNE

Rau de MANEVILLE

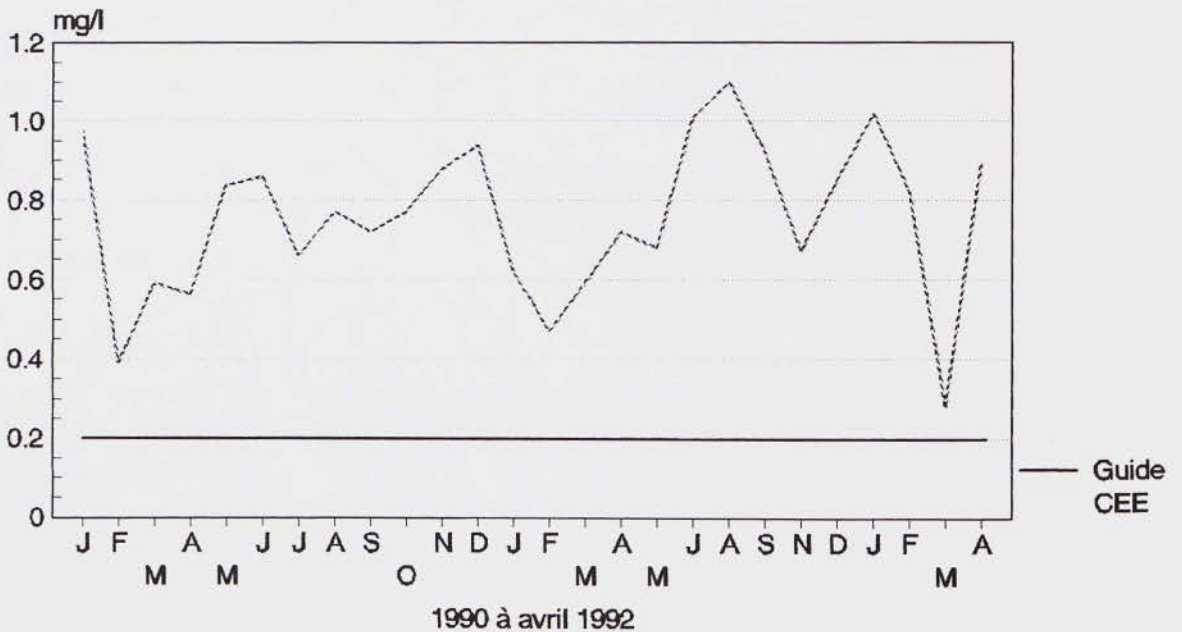
YVIE

CHAUSSEY

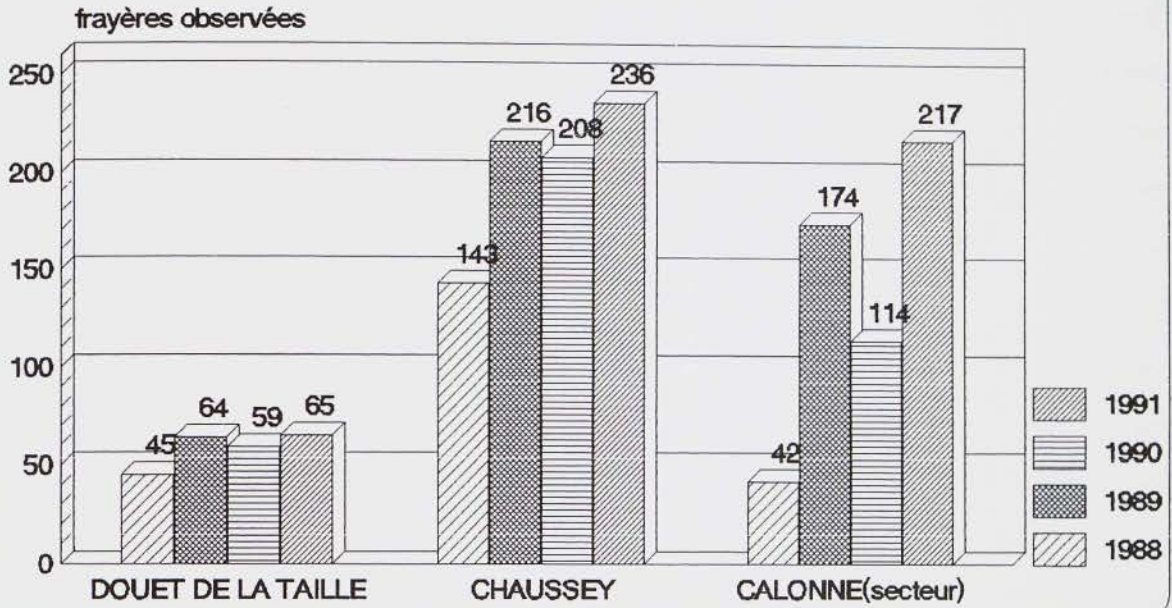
LA TOUQUES - St Martin aux Chartrains
 SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX
 RESEAU NATIONAL DE BASSIN
 - NITRITES -



- PHOSPHATES -

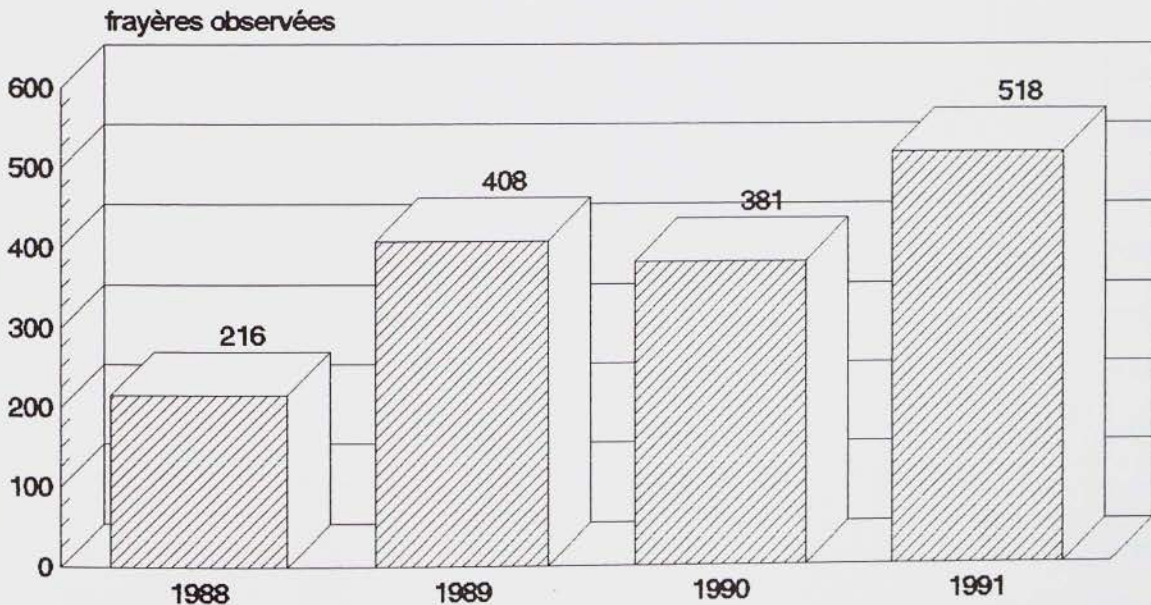


- BASSIN DE LA TOUQUES -
SUIVI DES FRAYERES A TRUITE DE MER
SECTEURS-TEMOINS



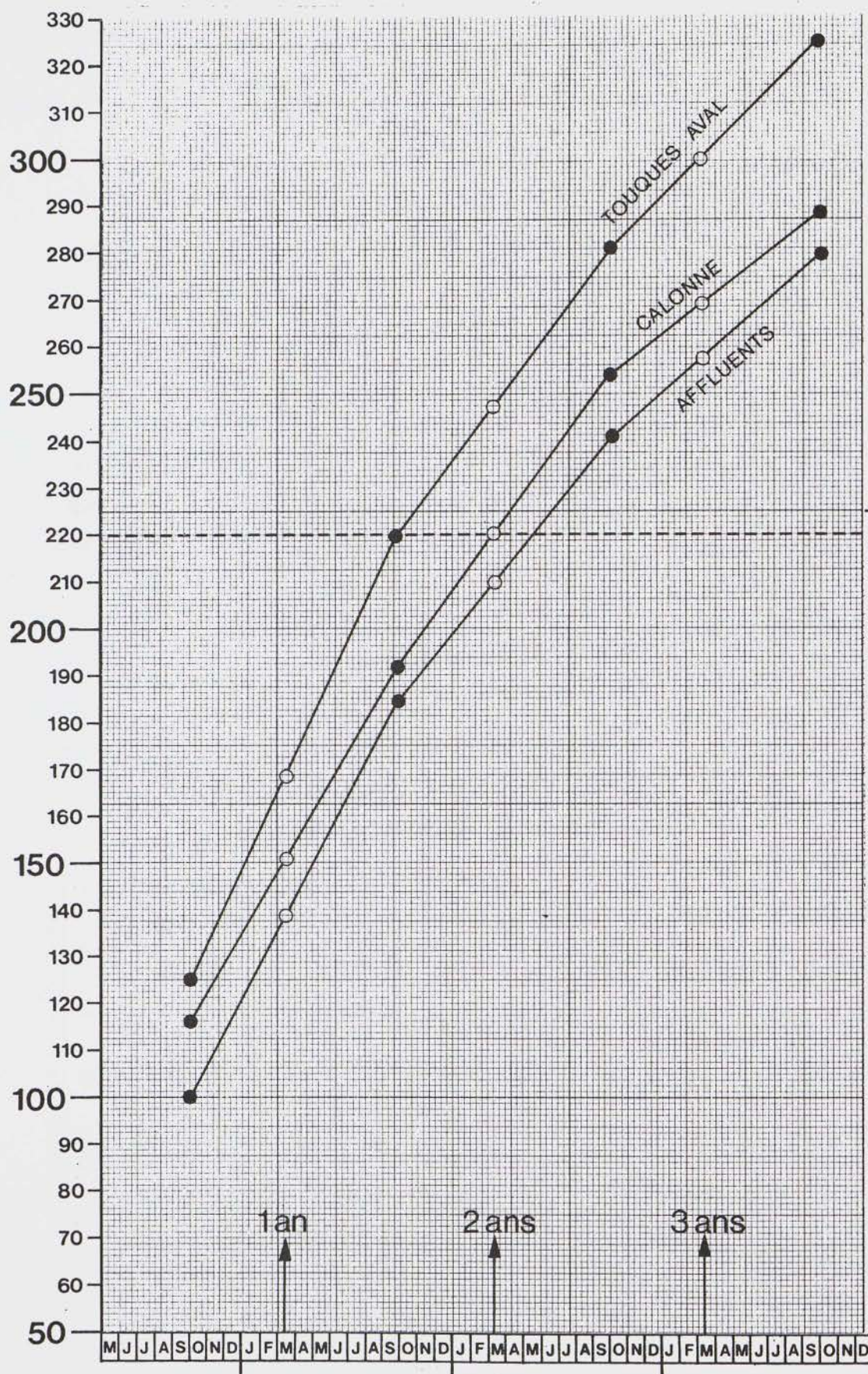
CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

- BASSIN DE LA TOUQUES -
SUIVI DES FRAYERES A TRUITE DE MER
TOTAL DES SECTEURS-TEMOINS



CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

TAILLE (longueur à la fourche en mm)

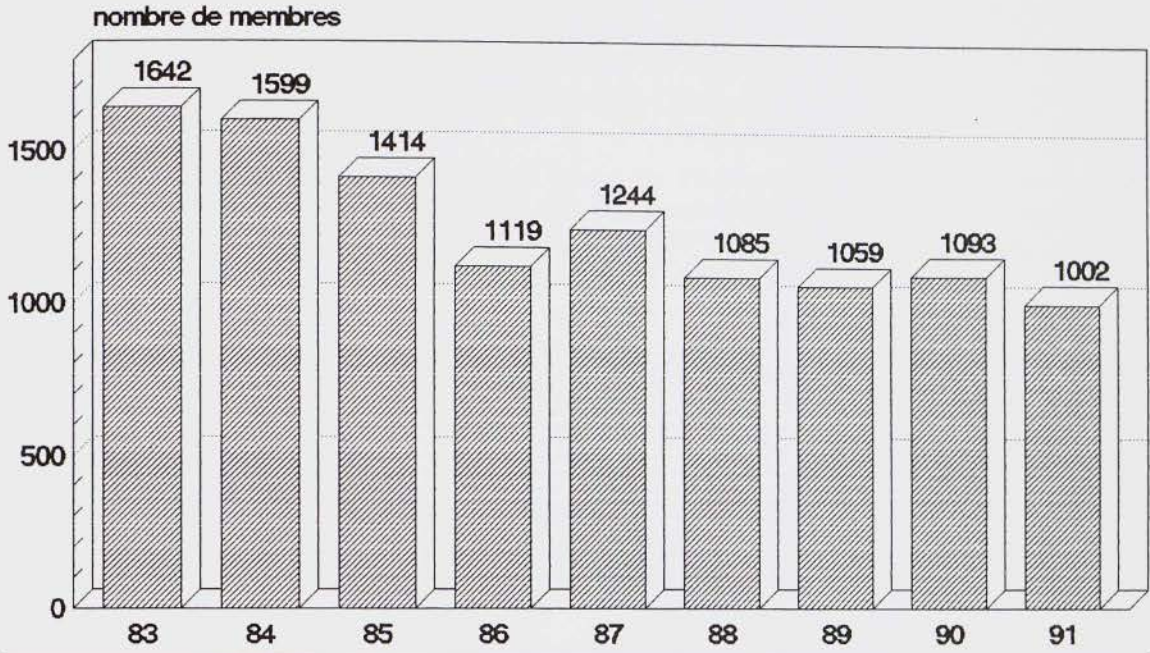


TAILLE LEGALE
long. totale 23 cm

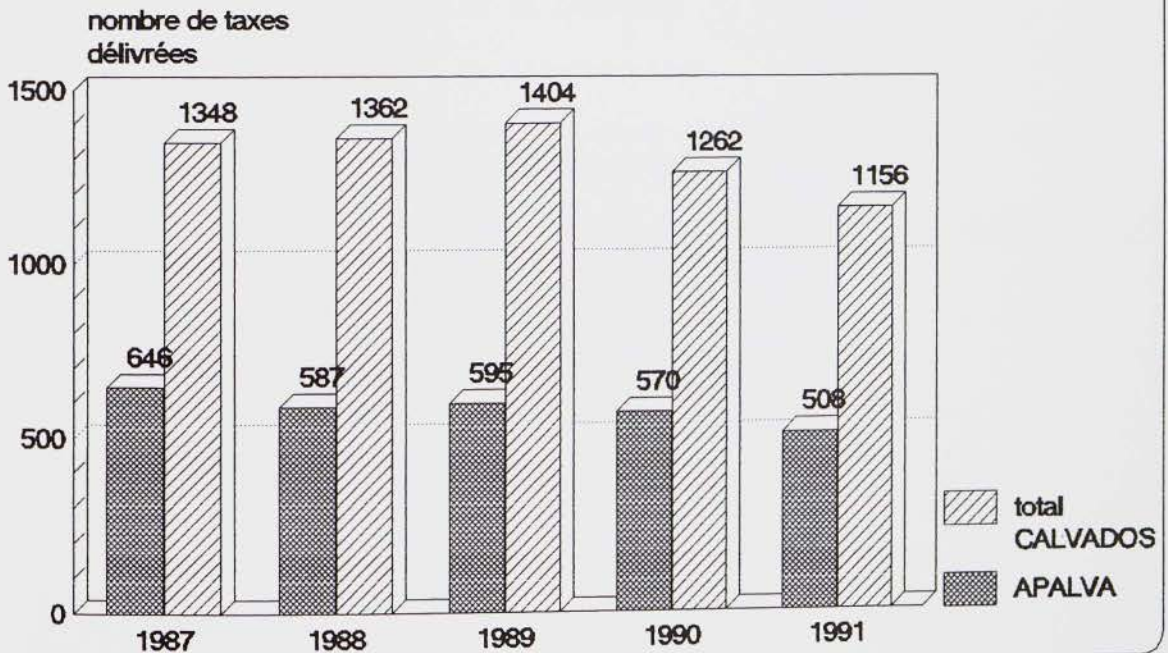
- taille moyenne mesurée
- taille moyenne estimée

AGE

A.P.A.L.V.A.
 EVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES
 1983-1991

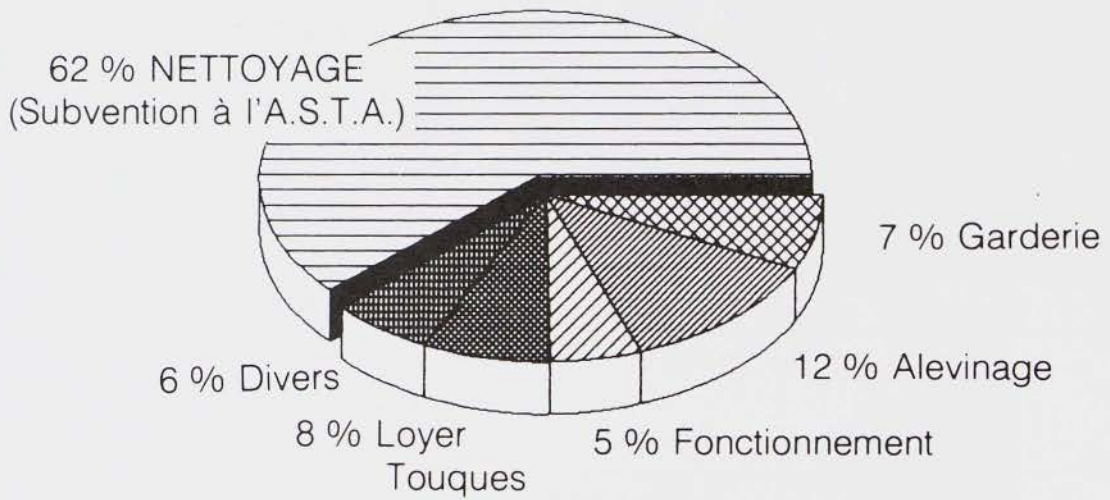


A.P.A.L.V.A.
 VENTES DE TAXES PISCICOLES
 TRUITE DE MER



DEPENSES 1991 DE L'A.P.A.L.V.A.

Recettes : 1000 membres × 78 F



Recettes : 1000 membres × 78 F

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TOUQUES
ET DE SES AFFLUENTS
(A.S.T.A.)

- Extraits des statuts -

Article 1:

Le CREPAN (Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature), l'APALVA (Association des Pêcheurs à la Ligne de la Vallée d'Auge) et la Ville de Pont l'Evêque fondent une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination:

"Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents" (ASTA)

Article 2:

L'association a pour but d'

ASSURER LA PRESERVATION DES RIVIERES DE LA BASSE VALLEE DE LA TOUQUES PAR
UNE SURVEILLANCE ET UN ENTRETIEN

de ces rivières et des actes d'information et d'animation.

Article 5:

Outre les membres fondateurs, peuvent être membres de l'association les collectivités locales concernées par le secteur géographique de l'association et qui soutiennent son but.

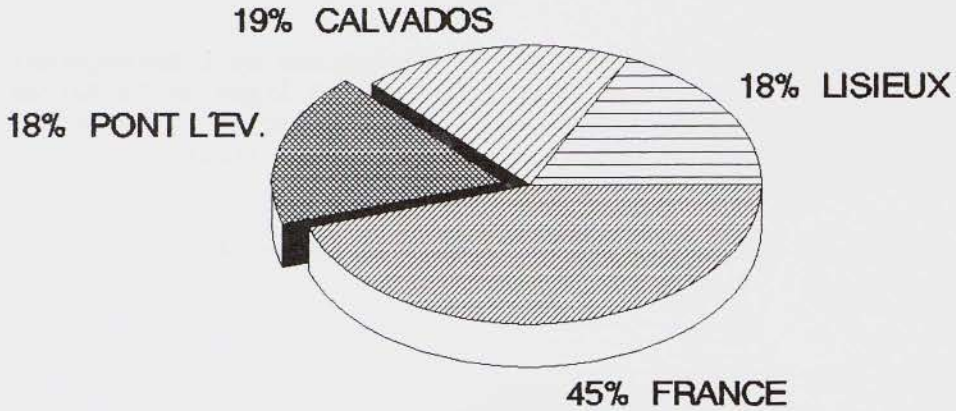
Article 7:

Les ressources de l'Association se composent:

- 1) Participation des membres de l'Association
- 2) Des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics ou privés
- 3) De toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs réglementaires
- 4) Des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association

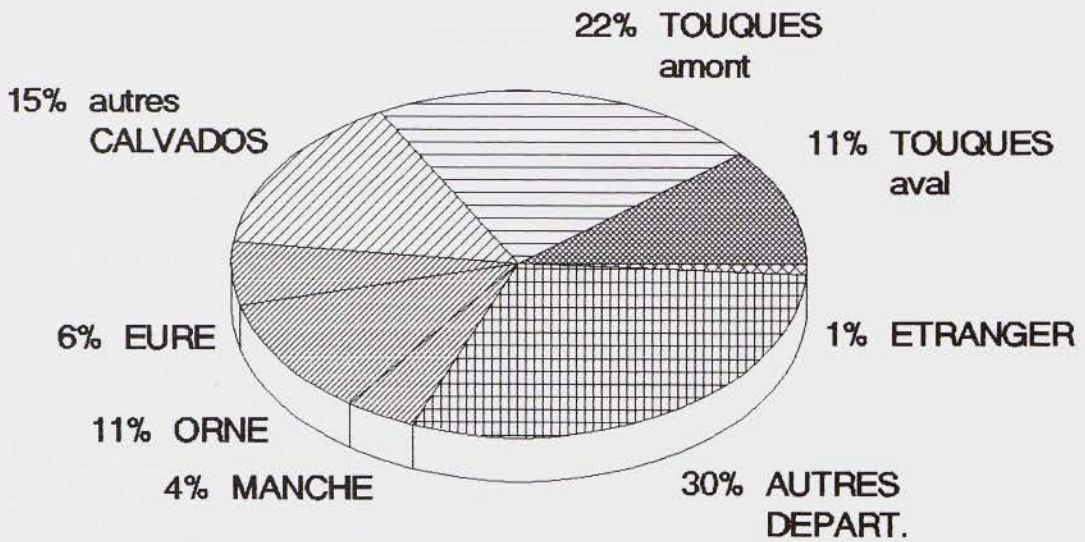
Le produit de ces ressources sera destiné à assurer la réalisation de l'objet social.

DOMAINE PUBLIC DE LA TOUQUES
- PECHEURS DE TRUITE DE MER -
A.A.P.P. D'ORIGINE



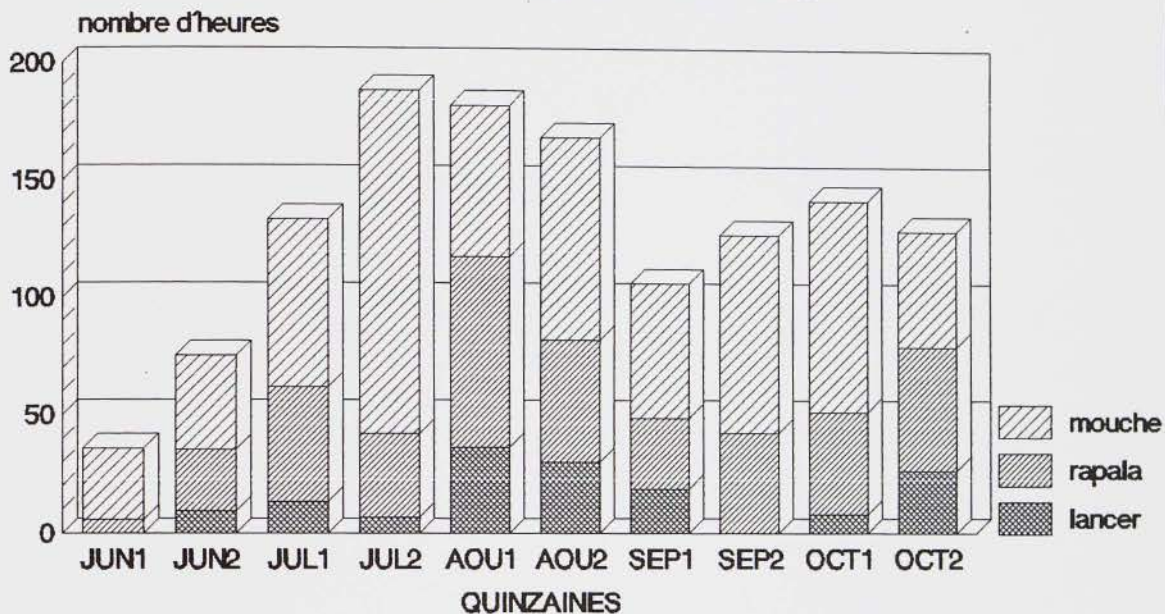
CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

DOMAINE PUBLIC DE LA TOUQUES
- PECHEURS DE TRUITE DE MER -
ORIGINE GEOGRAPHIQUE



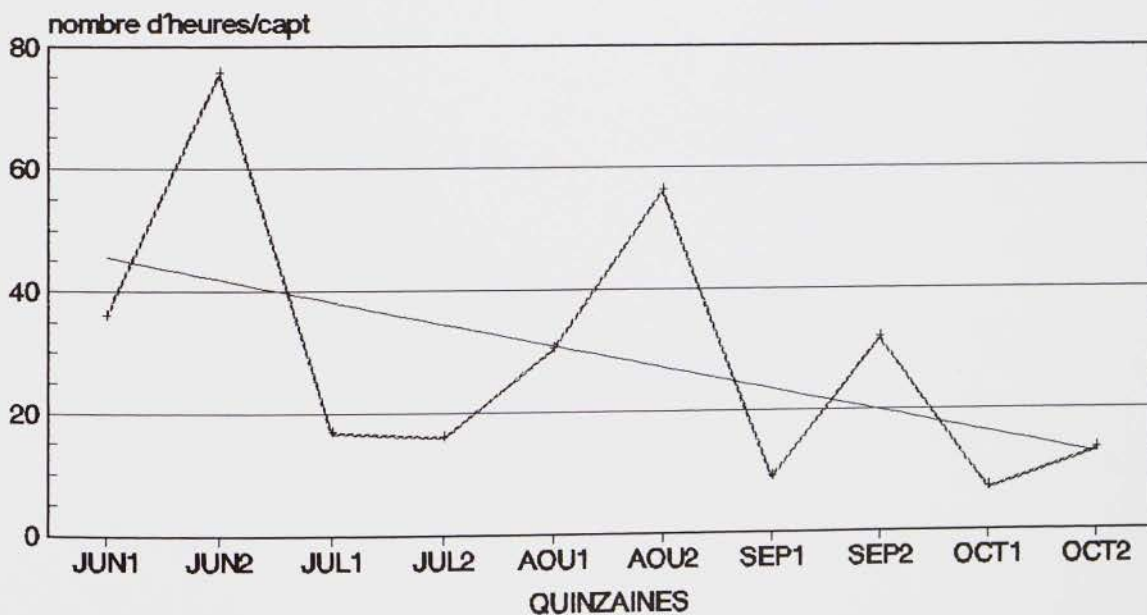
CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

PECHE A LA TRUITE DE MER SUR LA TOUQUES
 - 21 CARNETS DE PECHE SAISON 1990 -
 EFFORT DE PECHE (HEURES)



CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

PECHE A LA TRUITE DE MER SUR LA TOUQUES
 - 21 CARNETS DE PECHE SAISON 1990 -
 EFFORT DE PECHE PAR CAPTURE



CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

